

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1	Date de révision: 05.10.2022	Date de dernière parution: 17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	Date d'impression: 22.05.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Chemlease® MPP 712 EZ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent de vitrification

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
3312 Fraubrunnen
Schweiz
Tel: 0041 (0)31 763 60 60
www.swiss-composite.ch

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@swiss-composite.ch

Contact national :

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse
En cas d'urgence: 145
(de l'étranger: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1	H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	17.02.2020	22.05.2023
		Date de la première version publiée:	
		09.09.2013	

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 + H312 + H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer les zones touchées à l'eau.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse anti-alcool, du dioxyde de carbone ou une eau atomisée pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1 Date de révision: 05.10.2022 Date de dernière parution: 17.02.2020 Date d'impression: 22.05.2023
Date de la première version publiée: 09.09.2013

P405 au frais.
Garder sous clef.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

o-xylène

Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes

méthanol

EUH208 Contient dilaurate de dibutylétain.
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Limite de concentration spécifique Facteur M Notes Estimation de la toxicité aiguë	Concentration (% w/w)
o-xylène	95-47-6 202-422-2 601-022-00-9	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315	Note C	>= 30 - < 50
hexaméthylidisiloxane	107-46-0	Flam. Liq.2; H225		>= 20 - < 25

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1 Date de révision: 05.10.2022 Date de dernière parution: 17.02.2020 Date d'impression: 22.05.2023
Date de la première version publiée: 09.09.2013

	203-492-7	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	Facteur M: 1/	
Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes	921-728-3	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	Note P	>= 10 - < 20
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H331 Acute Tox.3; H311 STOT SE1; H370	>= 10 % STOT SE1, H370 3 - < 10 % STOT SE2, H371 **	>= 10 - < 20
octaméthyltrisiloxane	107-51-7 203-497-4	Flam. Liq.3; H226		>= 1 - < 10
3-butoxypropan-2-ol	5131-66-8 225-878-4 603-052-00-8	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319		>= 1 - < 10
dilaurate de dibutylétain	77-58-7 201-039-8 050-030-00-3	Eye Irrit.2; H319 Skin Sens.1; H317 Muta.2; H341 Repr.1B; H360FD STOT SE1; H370 STOT RE1; H372 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	Facteur M: 1/	>= 0,1 - < 0,25

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1	Date de révision: 05.10.2022	Date de dernière parution: 17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	Date d'impression: 22.05.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

- En cas d'inhalation : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:
Perte de conscience
Vertiges
Somnolence
Migraine
Nausée
Lassitude
Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:
Erythème
Apparence allergique
- L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

Risques : Dépression du système nerveux central
Peut être absorbé par la peau.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
Les dommages à la santé peuvent être retardés.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/
vapeurs/ aérosols.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.
Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1	Date de révision: 05.10.2022	Date de dernière parution: 17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	Date d'impression: 22.05.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

chaudes.

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

Éviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.

Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer.

Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.

Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke [cette matière] sans une ventilation adéquate.

Ne pas remballer.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit frais à l'écart des agents oxydants. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1 Date de révision: 05.10.2022 Date de dernière parution: 17.02.2020 Date d'impression: 22.05.2023
 Date de la première version publiée: 09.09.2013

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
o-xylène	95-47-6	VME	100 ppm 435 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2018-01-23)
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	200 ppm 870 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2018-01-23)
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC 000/39/EC (2000-06-16)
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC 000/39/EC (2000-06-16)
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm 260 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2021-01-01)
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a			

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1 Date de révision: 05.10.2022 Date de dernière parution: 17.02.2020 Date d'impression: 22.05.2023
 Date de la première version publiée: 09.09.2013

			pas à craindre de lésions du fœtus.	
		VLE	400 ppm 520 mg/m ³	CH SUVACH SUVA (2021-01-01)
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC2 006/15/EC (2006-02-09)
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	VME (poussières inhalables)	0,004 ppm 0,02 mg/m ³ (Étain)	CH SUVACH SUVA (2018-01-23)
	Information supplémentaire: Les composés de butylétain peuvent être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
		VLE (poussières inhalables)	0,004 ppm 0,02 mg/m ³ (Étain)	CH SUVACH SUVA (2018-01-23)
	Information supplémentaire: Les composés de butylétain peuvent être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., On ne peut exclure des atteintes foetales même si la VME a été respectée., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
		VME (poussières inhalables)	0,1 mg/m ³ (Étain)	CH SUVACH SUVA (2013-01-01)
	Information supplémentaire: v. aussi composés de n-butylétain, composés de n-octylétain et composés de phényloctylétain, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
		VLE (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVACH

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1 Date de révision: 05.10.2022 Date de dernière parution: 17.02.2020 Date d'impression: 22.05.2023
Date de la première version publiée: 09.09.2013

	inhalables)	(Etain)	SUVA (2013-01-01)
Information supplémentaire: v. aussi composés de n-butylétain, composés de n-octylétain et composés de phényloctylétain, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
o-xylène	95-47-6	Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT (2019-11-25)
méthanol	67-56-1	Méthanol: 30 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT (2011-01-01)
		Méthanol: 936 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT (2011-01-01)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
o-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg
hexaméthylidisiloxane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	53,4 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	333 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	773 mg/kg
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2035 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	78 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1103 mg/kg
3-butoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	147 mg/m ³

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1 Date de révision: 05.10.2022 Date de dernière parution: 17.02.2020 Date d'impression: 22.05.2023
Date de la première version publiée: 09.09.2013

	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
dilaurate de dibutylétain	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,02 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,43 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
o-xylène	Eau douce	0,044 mg/l
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,52 mg/kg
hexaméthyltrisiloxane	Sédiment marin	0,252 mg/kg
	Sol	0,852 mg/kg
	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
octaméthyltrisiloxane	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,9 mg/kg
	Sédiment marin	0,89 mg/kg
	Sol	0,083 mg/kg
3-butoxypropan-2-ol	Sédiment d'eau douce	8,9 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sol	0,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,89 mg/kg poids sec (p.s.)
dilaurate de dibutylétain	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,052 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
dilaurate de dibutylétain	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Sol	0,16 mg/kg
	Eau douce	0 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
dilaurate de dibutylétain	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,05 mg/kg
	Sédiment marin	0,005 mg/kg
	Sol	0,041 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

- Protection des mains
- Matériel : Caoutchouc fluoré
 - Délai de rupture : > 10 min
 - Indice de protection : Classe 1
- Remarques : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
- Filtre de type : Filtre de type A-P
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : de solvant
- Seuil olfactif : Donnée non disponible

- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : 61 - 150 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 36 % (v)

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

Limite d'explosivité, inférieure : 1 % (v)
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : -2 °C

Température d'auto-inflammabilité : > 200 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable
La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : < 7 mm²/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : > 7,5 hPa (20 °C)

Densité relative : 0,842 (20 °C)
Substance de référence: Eau
La valeur est calculée.

Densité : 0,84 gcm³
(20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

>150 °C possibilité de formation de petites quantités d'aldéhyde formique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Les effets dus à l'ingestion peuvent inclure:
Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes: Dépression du système nerveux central

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La respiration de vapeurs de solvants peut
provoquer des vertiges.
Nocif par inhalation.
Toxique par inhalation.

Symptômes: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:, Vertiges, Somnolence, Vomissements, Fatigue, Vertiges, Dépression du système nerveux central

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1	Date de révision: 05.10.2022	Date de dernière parution: 17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	Date d'impression: 22.05.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Nocif par contact avec la peau.

Symptômes: Rougeur, Irritation locale

Composants:

o-xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.523 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27.124 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 12.126 mg/kg

hexaméthylsiloxane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 106 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Hydrocarbons, C7-C9, isoalkanes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 131,25 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

octaméthyltrisiloxane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

3-butoxypropan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

dilaurate de dibutylétain:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Irritant pour la peau.

Composants:

o-xylène:

Résultat : Irritation de la peau

Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes:

Résultat : Irritation de la peau

3-butoxypropan-2-ol:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Irritant pour les yeux.

Composants:

3-butoxypropan-2-ol:

Résultat : Irritation des yeux

dilaurate de dibutylétain:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

dilaurate de dibutylétain:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1	Date de révision: 05.10.2022	Date de dernière parution: 17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	Date d'impression: 22.05.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

dilaurate de dibutylétain:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

dilaurate de dibutylétain:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -
- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

méthanol:

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

dilaurate de dibutylétain:

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

dilaurate de dibutylétain:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux .
Danger d'effets irréversibles très graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les : :

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

microorganismes Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Chemlease® MPP 712 EZ

Version 3.1	Date de révision: 05.10.2022	Date de dernière parution: 17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	Date d'impression: 22.05.2023
----------------	---------------------------------	---	----------------------------------

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets : produit usagé, produit inutilisé
07 01 04*, autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

emballages souillés
15 01 10*, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1993
ADR : UN 1993
RID : UN 1993
IMDG : UN 1993
IATA : UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(xylène, hexaméthylsiloxane)
ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

(xylène, hexaméthylsiloxane)

RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(xylène, hexaméthylsiloxane)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(xylene, hexamethylsiloxane)

IATA : Flammable liquid, n.o.s.
(xylene, hexamethylsiloxane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

ADR
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d' emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

méthanol (Numéro sur la liste 69)
dilaurate de dibutylétain (Numéro sur la liste 30, 20)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	17.02.2020 Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

(Article 59).
(EU SVHC) : préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)
(EU. REACH-Annex XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable
qui appauvrissent la couche d'ozone
(EC 1005/2009)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable
organiques persistants (refonte)
(EU POP)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux :
produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux : méthanol
produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
(CH PIC)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la : Non applicable
commercialisation et à l'utilisation de précurseurs
d'explosifs

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe A
Remarques: auto classification

Composés organiques : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques
volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 88,35 %

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

- ** : Voie d'administration qui ne peut être exclue: Pour certaines classes de danger, telles que la STOT, la voie d'exposition ne doit être indiquée dans la mention de danger que s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne peut conduire au même danger conformément aux critères énoncés à l'annexe I. La directive 67/548/CEE n'exigeait l'indication de la voie d'exposition pour des classifications comportant la phrase R 48 que dans les cas où il existait des données justifiant la classification en fonction de cette voie d'exposition. La classification effectuée conformément à la directive 67/548/CEE, indiquant la voie d'exposition, a été convertie dans la classe et la catégorie correspondantes, conformément au présent règlement, mais avec une mention de danger générale qui ne précise pas la voie d'exposition, les informations nécessaires à cet effet n'étant pas disponibles.
- Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- Note P : La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Texte complet pour phrase H

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT : Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H312
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 1	H370
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans

Chemlease® MPP 712 EZ

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 17.02.2020	Date d'impression:
3.1	05.10.2022	Date de la première version publiée: 09.09.2013	22.05.2023

le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.